Conseil exécutif de l'ACEP Compte rendu de la réunion du 28 octobre 2009 Bureau national de l'ACEP Salle de conférence 17 h 45

Présences: C. Poirier (présidence), C. Lakaski, S. Maguire, S. Mullen,

A. Picotte, G. Phillips, G. Thibault-Gosselin, L. Whitmore, C. Danik,

J. Ouellette, D. Martin.

Absences justifiées: I. Dawson, B. Gauvin, D. Londynski, M. Mascaro, S. Spak.

1 a) Adoption de l'ordre du jour

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par L. Whitmore d'adopter l'ordre du jour. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 b) Compte rendu du 30 septembre 2009

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par L. Whitmore d'adopter le compte rendu. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Pour = 5, contre = 0, abstentions = 3. **Résolution adoptée.**

Huis clos du 30 septembre 2009

Point reporté.

1 c) États financiers

- C. Poirier explique que le Comité de vérification ne saisissait pas clairement son rôle et ses responsabilités concernant les états financiers vérifiés. Ses membres pensaient devoir approuver et signer les états financiers vérifiés avant qu'ils ne soient soumis aux membres.
- C. Poirier a signalé au Comité de vérification le paragraphe 33.3 des Statuts qui stipule que le CEN soumet les états financiers vérifiés et un budget de deux ans aux membres qui approuvent les deux documents. En conséquence, les états n'exigent l'approbation ni du Comité de vérification ni du CEN.

1 d) Postes vacants au CEN

C. Poirier présente les biographies de quatre membres EC qui souhaitent faire partie du CEN.

Il est proposé par C. Lakaski et appuyé par L. Whitmore que conformément à l'article 19 des Statuts de l'ACEP Sandra Chatterton soit nommée administratrice EC au Conseil exécutif national. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé par A. Picotte et appuyé par G. Phillips que conformément à l'article 19 des Statuts de l'ACEP Julie Pentick soit nommée administratrice EC au Conseil exécutif national. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé par S. Maguire et appuyé par S. Mullen que conformément à l'article 19 des Statuts de l'ACEP Ray Zwicker soit nommé administrateur EC au Conseil exécutif national. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé par C. Lakaski et appuyé par A. Picotte que conformément à l'article 19 des Statuts de l'ACEP Michael Zinck soit nommé administrateur EC au Conseil exécutif national. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 e) J. MacKinnon – Histoire des AESS

Ce point est traité à huis clos.

1 f) Comité des finances

C. Poirier informe le CEN que le président d'une section locale s'est porté volontaire pour faire partie du Comité des finances.

Résolution : Il est proposé par S. Maguire et appuyé par G. Phillips que conformément au paragraphe 11.5 des Statuts de l'ACEP Richard Duranceau soit nommé membre du Comité des finances. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 g) Comité d'enquête (huis clos)

Ce point est traité à huis clos.

1 h) Politique de placement

Le CEN examine la politique de placement.

Résolution : Il est proposé par C. Lakaski et appuyé par A. Picotte d'adopter la politique de placement. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 i) Négociations collectives SEA/ACEP

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par S. Maguire qu'un comité de négociation collective composé de trois membres du CEN ayant de l'expérience des négociations collectives et de l'équipe de direction soit formé

afin de préparer les propositions, choisir les membres de l'Équipe de négociation collective (ÉNC), étudier les revendications du SEA, œuvrer en vue d'une entente ou rejeter une offre finale du SEA.

Il est en outre résolu que l'Équipe de négociation collective (ÉNC) sera choisie parmi les membres du Comité de négociation collective; que le négociateur sera un membre du CEN; que la majorité des membres de l'ÉNC seront des membres du CEN; qu'au moins un membre de l'équipe de direction fera partie de l'ÉNC et que l'ÉNC aura exclusivement les rôles suivants :

- i. Étudier, discuter et approuver les stratégies de négociation;
- ii. Négocier de bonne foi;
- iii. Recommander une entente de principe au CNC ou recommander le rejet d'une offre finale et le renvoi des questions non réglées à la conciliation.

Il est en outre résolu que l'équipe de direction soit responsable de tous les aspects techniques et professionnels des négociations collectives y compris des recommandations exigeant une connaissance approfondie des relations de travail.

Il est en outre résolu que toute entente de principe ou tout règlement doive être approuvé par le CEN.

Pour = 6, contre =0, abstention = 1. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

2 a) Rapport du président

À insérer.

2 b) Rapport des Services professionnels

Contestation en vertu de la *Charte*

 Nous avons reçu cinq affidavits du Conseil du Trésor. Nous en attendons deux autres, semble-t-il. Nous avons commencé à étudier les affidavits. Une rencontre entre le conseiller juridique de l'ACEP et de l'IPFPC et les souscripteurs d'affidavit de la partie syndicale, soit Walter Belyea et moi-même, est prévue en novembre afin d'examiner ensemble la position de l'employeur et de se préparer en conséquence.

Le rapport Lahey

 Parce que nous avons des raisons de croire que des éléments du rapport Lahey, par exemple la section sur la classification et les groupes professionnels, font partie des projets de l'employeur pour un proche avenir, l'ACEP a entrepris une analyse du document avec l'intention d'inviter l'employeur à une rencontre afin de discuter de diverses questions.

Affaires internes

- L'examen des descriptions de travail exige passablement de temps.
 J'ai préparé des ébauches pour quatre des six membres de mon personnel. Nous nous efforçons de rédiger toutes les descriptions de travail dans un format unique et nous les examinerons avec les titulaires de chaque poste.
- Nous attendons toujours que des volontaires du personnel du syndicat se joignent à nous pour former un comité mixte qui élaborera un outil d'évaluation pour le bureau. En vertu du droit du travail de l'Ontario et en vertu de la Loi sur l'équité salariale de l'Ontario, le processus d'élaboration d'une norme de classification est très différent de celui que nous connaissons dans la fonction publique fédérale. Un comité mixte doit être mis sur pied aux fins de l'équité salariale. Entre autres responsabilités, le comité doit convenir d'un outil d'évaluation du travail.
- Le rapport annuel est presque terminé et sera distribué aux membres d'ici peu. Nous dressons une liste d'adresses courriel de près de 2000 membres ayant demandé que le rapport leur soit envoyé en format électronique plutôt qu'imprimé. À ces membres, nous envoyons des avis électroniques de l'affichage sur notre site Web.
- Virus de type A (H1N1): nous sommes à élaborer un protocole de gestion des RH dans le cas où la grippe touche un nombre anormalement élevé de nos employés en même temps. Le protocole a pour objet de remplir nos responsabilités à l'endroit de nos membres tout en remplissant nos responsabilités à l'endroit du personnel conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario. Le syndicat du personnel rencontrera la direction la semaine prochaine pour formuler ses observations.

<u>Grief de principe – Conversion EC</u>

Dans une décision rendue le 6 octobre, Mme Hélène Laurendeau, sous-ministre adjointe du Conseil du Trésor, a rejeté le grief. L'employeur prétend avoir rempli ses obligations en vertu du paragraphe 27.07. L'ACEP n'est pas d'accord avec la décision de l'employeur. Un avis de renvoi à l'arbitrage du grief de classification a été remis à la Commission des relations de travail dans la fonction publique le 7 octobre 2009.

Lorsqu'elle a remis l'avis de renvoi à l'arbitrage, l'ACEP a informé la Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) qu'elle était disposée

à participer à un processus de médiation pour tenter de régler le grief. Malheureusement, le Conseil du Trésor a informé la CRTFP et l'ACEP qu'il considérait la médiation inappropriée dans ce cas. La CRTFP fixera une date d'audience pour l'arbitrage du grief.

Affaires internes

Claude Vézina, l'agent des relations de travail (classification), retournera dans son poste en novembre et Isabelle Germain le remplacera comme agent des relations de travail (classification).

2 c) Rapport de l'Administration

D. Martin rappelle au CEN la réunion du Conseil des dirigeants des sections locales, l'Assemblée générale concernant le budget et l'Assemblée générale annuelle prévues pour le 26 novembre 2009.

3 a) Mise à jour sur les questions concernant l'ancien président

Ce point est traité à huis clos.

3 b) Volontaires et attributions du sous-comité d'étude des conditions d'exercice du poste du futur président

Point reporté.

3 c) Volontaires pour le Comité des locaux à bureaux

Point reporté.

3 d) Volontaires pour le Comité des Statuts et Règlements

Point reporté.

3 e) Modification des Statuts et Règlements afin d'autoriser le vote électronique

Ce point est renvoyé au Comité des Statuts et Règlements.

4 a) Demande de C. Therrien

Ce point est traité à huis clos.

5) Levée de la séance

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par L. Whitmore de lever la séance à 20 h 57. **Résolution adoptée.**